



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le **12 MAI 2014**

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Le Préfet des Côtes d'Armor

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme Ginette Chalmé
Tél : 02.96.62.43.39
Fax : 02.96.62.44.78
ginette.chalmé@cotes-darmor.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires
destinataires (liste in fine)

OBJET : Demande de permis exclusif de recherches de mines, dit « Permis de SILFIAC » (Côtes d'Armor et Morbihan) présentée par la société VARISCAN MINES (45074 - ORLEANS).

REFER : Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

P. J. : Un CD ROM.

La société VARISCAN MINES, dont le siège social est situé 16, rue Léonard de Vinci - 45074 ORLEANS, a adressé, le 31 janvier 2013 au ministère du redressement productif, une demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de zinc, plomb, cuivre, or, argent, étain, tungstène, germanium et substances connexes, pour une durée de 5 ans sous le nom de « Permis de SILFIAC », situé sur le territoire de 9 communes du Morbihan (Bubry, Cléguérec, Guern, Locamalo, Malguénac, Melrand, Sainte-Brigitte, Séglien, Silfiac) et 5 des Côtes d'Armor (Gouarec, Lescouët-Gouarec, Perret, Plélauff, Plouguernével).

En application des articles 18 à 22 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux demandes de titres miniers et aux titres de stockage souterrain et étant désigné préfet coordonnateur, il m'appartient de conduire l'instruction de cette demande à l'échelon interdépartemental. A ce titre, les avis des services de l'Etat des deux départements seront recueillis.

Dans un souci de transparence, il m'a paru utile de consulter également l'ensemble des communes concernées par cette demande.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de 30 jours après réception de ce courrier.

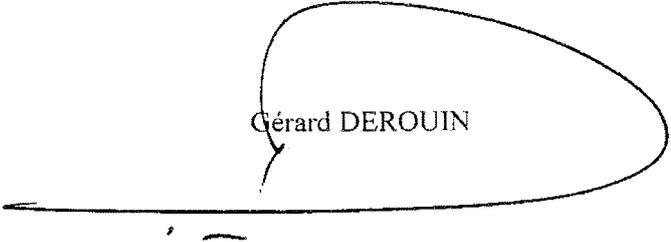
Vous trouverez à cet effet, ci-joint, un CDROM comprenant la demande de la société VARISCAN MINES, l'ensemble des documents cartographiques et socio-économiques, la notice d'impact, la notice d'incidence NATURA 2000, la stratégie de la société VARISCAN MINES et le mémoire technique.

Par ailleurs, à l'initiative du porteur du projet, une réunion de présentation du dossier associant les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne sera programmée prochainement.

Cette séance sera l'occasion d'une information des participants sur le droit minier et le cadre juridique d'un « permis exclusif de recherches de mines », suivie d'une présentation du projet par l'industriel et d'un échange entre les participants sous forme de questions-réponses ouvertes.

Je ne manquerai pas de vous communiquer, dans les meilleurs délais, la date et le lieu de cette réunion.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Gérard DEROUIN

Copie transmise à :

- M. le Préfet du Morbihan
- M. le Sous-Préfet de Pontivy
- M. le Sous-Préfet de Guingamp

DESTINATAIRES :

Mesdames et Messieurs les maires de :

◆ Morbihan :

- BUBRY,
- CLEGUEREC,
- GUERN,
- LOCMALO,
- MALGUENAC,
- MELRAND,
- SAINTE-BRIGITTE,
- SEGLIEN,
- SILFIAC.

◆ Côtes d'Armor :

- GOUAREC,
- LESCOUET-GOUAREC,
- PERRET,
- PLELAUFF,
- PLOUGUERNEVEL.

